



## What do I need to know if my child gets a formal caution?

Parent/carer information

# Que dois-je savoir si mon enfant reçoit une mise en garde officielle de suspension ?

## Informations à l'intention des parents/tuteurs

### Qu'est-ce qu'une mise en garde officielle de suspension pour un comportement préoccupant ?

Un comportement préoccupant est une action commise par quelqu'un qui, potentiellement ou effectivement, cause du tort à cette personne ou à d'autres, ou les met en danger. Une mise en garde officielle informe un élève que son comportement a causé ou pourrait causer du tort à lui-même ou à d'autres ou qu'il pose un risque inacceptable à l'enseignement et aux apprentissages. Elle est conçue pour vous informer, ainsi que votre enfant, qu'il doit améliorer son comportement.

Une mise en garde officielle est une lettre qui documente le comportement préoccupant de votre enfant. Celui-ci ne sera pas suspendu à ce moment-là.

### Que se passe-t-il si mon enfant reçoit une mise en garde officielle ?

Le chef d'établissement discutera du comportement préoccupant et expliquera la mise en garde officielle à votre enfant. Le chef d'établissement vous remettra également un exemplaire écrit de la mise en garde officielle.

L'objectif de la mise en garde officielle est de vous donner, ainsi qu'à votre enfant, le temps de comprendre les répercussions de son comportement et de convenir d'un plan de soutien qui lui permette de s'engager dans des stratégies de comportement positif. L'école vous donnera, ainsi qu'à votre enfant, la possibilité de participer à une réunion pour discuter de son comportement et de planifier ou de passer en revue les modalités de soutien dont il a besoin.

Vous pouvez vous faire accompagner d'une [personne de confiance](#) aux réunions avec l'école.

La mise en garde officielle reste en place durant un maximum de 50 jours d'école. Pendant cette période, votre enfant pourra être suspendu si ce comportement préoccupant se reproduit ou pour tout autre comportement préoccupant.

### Que faire si mon enfant reçoit une mise en garde officielle ?

Presque tous les enfants agissent parfois de manière non conforme au règlement de l'école ou au [Code de comportement des élèves](#). Parfois, lorsque cela se produit, l'école émet une mise en garde officielle. Des informations supplémentaires sur [Que faire si mon enfant s'attire des ennuis à l'école](#) sont disponibles.

Si votre enfant reçoit une mise en garde officielle, cela indique qu'il a un comportement qui laisse à désirer. Votre engagement auprès de l'école est très important pour permettre de gérer le comportement de votre enfant et de développer des solutions ensemble. Discutez avec le chef d'établissement de la mise en garde officielle et travaillez avec l'équipe qui accompagne votre enfant pour trouver des solutions.

### Et si le comportement se reproduit ?

Si le comportement préoccupant se reproduit dans les 50 jours d'école suivant la mise en garde officielle initiale, le chef d'établissement pourra décider de suspendre votre enfant. Cette décision sera prise uniquement après que le chef d'établissement aura examiné le comportement ainsi que ses besoins individuels et ceux des autres enfants. Des informations sur la [suspension d'un élève](#) sont disponibles.

### Que faire s'il me reste des préoccupations ?

Si vous avez des préoccupations sur les apprentissages, le comportement ou le bien-être de votre enfant à l'école, la première chose à faire est de discuter avec l'enseignant ou l'adjoint du chef d'établissement. La plupart des problèmes peuvent être résolus en s'adressant aux personnes qui connaissent votre enfant et la situation.

Vous devrez parfois vous adresser à quelqu'un d'autre. Votre école pourra vous indiquer les coordonnées de votre bureau d'Éducation local qui pourra peut-être vous aider. De plus, n'hésitez pas à parler au médecin de votre enfant si vous pensez qu'il pourrait y avoir des raisons médicales à vos préoccupations.

Des informations supplémentaires sur la manière de [représenter les intérêts de votre enfant](#) sont disponibles, ainsi que la [Charte de la communauté scolaire](#) qui indique comment communiquer avec les écoles.

### Quels renseignements puis-je obtenir auprès de l'école ?

Vous pouvez demander à l'école davantage de renseignements sur ce qui s'est passé et les raisons. L'école doit vous expliquer le raisonnement qui sous-tend toutes décisions, les mesures qui seront prises et ce que vous devez faire si vous avez un problème.

### Service d'interprétariat par téléphone

Si vous désirez contacter l'école et avez besoin d'aide en anglais, veuillez appeler le service d'interprétariat par téléphone au 131 450, indiquez la langue dont vous avez besoin et demandez au standardiste de téléphoner à l'école. Celui-ci appellera l'école et demandera à un interprète de venir en ligne pour vous aider au cours de la conversation. Ce service ne vous sera pas facturé.